

<http://www.pressegauche.org/Le-SCFP-se-joint-a-l-appel-lance-pour-protéger-et-soutenir-les-defenseuses-d-es>



Le SCFP se joint à l'appel lancé pour protéger et soutenir les défenseuses des droits de la personne et les mouvements de femmes



Date de mise en ligne : mercredi 3 octobre 2018

- Politique canadienne - Droits des femmes -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Les 21 et 22 septembre, des femmes ministres des Affaires étrangères de partout dans le monde se sont réunies, pour la toute première fois, à l'invitation de la ministre canadienne des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, et de son homologue de l'Union européenne, Federica Mogherini. Un groupe d'organisations de la société civile appartenant au Réseau Femmes, Paix et Sécurité-Canada se sont réunies en parallèle. Elles ont profité de ce sommet pour plaider en faveur d'actions concrètes pour reconnaître, protéger et soutenir les défenseuses des droits de la personne et les mouvements de femmes à l'échelle de la planète.

Le SCFP s'est joint aux autres groupes qui demandent aux ministres des Affaires étrangères de prendre des engagements concrets et responsables envers les défenseuses des droits de la personne et les mouvements de femmes lors du débat de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui commence le 26 septembre. Ce débat durera deux semaines.

Un appel pour reconnaître, protéger et soutenir les défenseuses des droits de la personne et les mouvements de femmes

Déclaration de la société civile à l'occasion de la réunion des ministres féminines des Affaires étrangères
21-22 septembre 2018, Montréal, Québec, Canada

Nous, organisations soussignées, appelons les femmes ministres des Affaires étrangères réunies à Montréal, à la veille du débat général de haut niveau de la 73e session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, à prendre des engagements concrets et responsables envers les défenseuses des droits de la personne et les mouvements de femmes :

1. RECONNAÎTRE : Reconnaître explicitement la légitimité des défenseuses des droits de la personne et des mouvements de femmes ; soutenir et reconnaître publiquement leur contribution à l'avènement de sociétés plus pacifiques, justes et inclusives dans le monde entier.
2. PROTÉGER : Garantir un environnement sécuritaire et favorable aux défenseuses des droits de la personne et aux mouvements de femmes par la mise en place de lois, de programmes sociaux, d'institutions publiques et de mécanismes de responsabilisation à tous les niveaux.
3. SOUTENIR : Soutenir, renforcer et financer les mouvements de femmes et défendre leur droit de s'engager dans la vie publique et de prendre la parole sans crainte de sanctions, de représailles ou d'intimidation.

Les défenseuses des droits de la personne sont notamment avocates, journalistes, syndicalistes, militantes communautaires, politiciennes, militantes de la paix et dirigeantes de groupes de jeunes, bref toutes les femmes qui militent pacifiquement pour les droits de la personne. Elles sont à l'avant-garde des mouvements de prévention des conflits et de promotion de la justice sociale, de la paix et de la sécurité.

De manière plus générale, les mouvements de femmes et les groupes de femmes de la société civile ont toujours été des moteurs de progrès social et politique. Ce sont des acteurs essentiels dans la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde. Du droit de vote des femmes et de leurs droits civils aux droits des LGBTI et à la lutte contre le VIH-sida, ces mouvements sont bien outillés pour identifier et défendre les besoins et les droits des individus et des communautés avec lesquels ils travaillent.

Pourtant, les défenseuses des droits de la personne courent un risque accru de voir leurs droits violés, notamment d'être victimes de violence sexuelle, de violence fondée sur le genre, de menaces, de harcèlement et de campagnes de diffamation liées à leur statut de femmes. Ces risques sont aggravés pour celles dont l'origine ethnique, la religion, la caste, la classe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'âge, la nationalité, l'identité autochtone ou le handicap les exposent à des formes multiples et croisées de marginalisation.

Les défenseuses des droits de la personne et les mouvements de défense des droits des femmes sont fréquemment ciblés parce que leur militantisme est considéré comme un défi aux normes traditionnelles en matière de genre, notamment lorsqu'elles se portent à la défense de la santé et des droits sexuels et reproductifs, des droits des femmes et des filles ou de l'environnement, de la terre et du territoire.

Les pays devraient célébrer, souligner et soutenir les contributions des défenseuses des droits de la personne et des mouvements de femmes au débat public et à la prise de décision au lieu de les criminaliser. Cela nécessite l'adoption et la mise en oeuvre de lois et de systèmes de justice et de responsabilité qui reconnaissent et protègent les défenseuses des droits de la personne, ainsi que des politiques et des mécanismes de financement qui favorisent leur participation active, libre et significative au développement, à la mise en oeuvre et au suivi des politiques publiques.

Nous soulignons le caractère déterminant de cette réunion des femmes ministres des Affaires étrangères ainsi que le pouvoir collectif de vos voix réunies. Nous vous invitons à citer les points ci-dessus et à vous engager concrètement dans leur sens lors de la déclaration de votre pays à l'occasion de la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies.